

Le 1er octobre 2015

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Régulièrement convoqué le Conseil Municipal de Vals-près-Le Puy s'est réuni en séance ordinaire le 28 septembre 2015 à 19h00, au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROYET, Maire.

Présents : Mr ROYET Alain - Mme MALARTRE Danielle – Mr BOLEA Marc - Mme DESCOURS Françoise - Mr CORTES Joël - Mme LYOTARD Elisabeth - Mr HUGUENIN Max - Mr JOUJON Philippe - Mr EYRAUD Raymond - Mr LIOTARD Jean - Mme MAURIN Martine - Mr MOULEYRE Félix - Mme BROC Marie-Claude - Mr PARREL Jean-Luc - Mme TESTUD Patricia - Mr MONTELLIER Jean-Luc - Mme IMBERT Béatrice - Mme VIVIER Laurence – Mme LIAUTAUD Myriam - Mme CUTILLAS Aurélie.

Représentés : Madame Brigitte DEBLONDE - Monsieur Philippe BACH.

Absent : Monsieur Jacky JOUVE.

Secrétaire : Madame Aurélie CUTILLAS.

Après validation du procès-verbal de la séance du 10 juin dernier, divers dossiers ont été adoptés.

Le Conseil Municipal approuve les termes des conventions à passer avec :

- le Préfet du Département concernant la mise en œuvre du processus de verbalisation électronique sur le territoire communal ;
- le Conseil Départemental de la Haute-Loire portant sur le prêt de l'exposition « Les femmes et le soin aux blessés » au centre Culturel André Reynaud du 26 octobre au 12 novembre 2015.

Par ailleurs, les termes de l'accord local de répartition des sièges de conseillers communautaires de la Communauté d'Agglomération sont approuvés.

Dans le domaine de la gestion des Ressources Humaines, le Conseil Municipal approuve la mise à disposition partielle de la Directrice du centre de loisirs les Galopins pour son centre de loisirs municipal.

En matière financière, le Conseil Municipal :

- décide d'une part de modifier les tarifs pour les droits de place existants et d'autre part de créer de nouveaux droits de places à compter du 1er octobre 2015 ;
- attribue une subvention exceptionnelle de 2.000€ à l'association VALS à VOIR pour le portage financier et l'organisation du projet « 25 ans du Centre Culturel » ainsi qu'une subvention exceptionnelle de 94,25€ à l'association VALS en FORME liée à ses interventions pour les rythmes scolaires ;
- autorise M. le Maire à signer un avenant pour le marché de signalisation horizontale ;
- autorise divers virements de crédits.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00.